



**GONNEVILLE
SUR HONFLEUR**

N° 2025 32 VOI

ARRETE

**Permission de voirie et autorisation de dépôt ou stationnement d'une grue
par la société HTECH
Du 10/09/2025 pendant 30 jours et si nécessaire jusqu'à la fin des travaux**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de **la société HTECH représentée par TAMOURT Hamouche (06 49 45 27 66)**
en date du 04 septembre 2025

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le dépôt ou le stationnement d'une grue Chemin des Monts.

ARRETE

ARTICLE 1

La société HTECH (TSA 70011 chez Sogelink- 69134 DARDILLY CEDEX), est autorisée à déposer ou stationner une grue, Chemin des Monts, à partir du 10 septembre 2025 pendant une durée de 30 jours calendaire.

ARTICLE 2

La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation sera mise en place et entretenue par les soins et à la charge de l'entreprise et de ses traitants responsables des travaux,

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délais de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise.

Gonneville/Honfleur le 09/09/2025
Le Maire, Christian Minot

L'Adjointe
Muriel MULOT